



[Le site : www.cpierpa.fr](http://www.cpierpa.fr)

[Notre agenda](#)

[Nous soutenir](#)

Flash info Climat 2022

Le CPIE et son quiz Eau et Climat au festival "La semaine de Convivència", c'est du 11 au 16 juillet 2022 à Arles

A l'occasion du festival, le CPIE organise plusieurs activités sur le changement climatique aux côtés de nombreux autres partenaires !

Participez à nos activités sur le changement climatique :



L'eau et le climat, le quiz : On a besoin de vous !

Co-construisez avec nous un grand quiz collaboratif alimenté par les citoyens et les experts, sur le thème de l'eau et du climat !

Toutes les questions sont les bienvenues, qu'elles soient amusantes ou plus sérieuses.

Vous avez une idée de question mais vous n'avez pas la réponse ?
L'équipe du CPIE se chargera de la trouver pour vous.

N'hésitez pas à préciser vos références (livres, sites interne que vous avez éventuellement utilisés pour trouver les réponses...)

Participez aujourd'hui à sa création en proposant vos questions ici



L'eau et le climat, venez jouer !

Pendant la semaine du festival, rendez-vous sur notre stand pour découvrir les questions des participants, tester vos connaissances, et défier les experts !

Le vendredi 15 juillet, un quiz géant sera organisé !

Alors formez vos équipes et venez gagner notre lot « Eau et climat » 😊

Retrouver le programme complet du festival

La création et l'animation du Quiz Eau et climat s'inscrit dans le cadre de la démarche "Ateliers climat", financée par l'Etat-FNADT, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et le département des Bouches du Rhône.

Retrouvez les informations sur notre page internet dédiée :
[La démarche Ateliers résilience Climat - CPIE Rhône - Pays d'Arles \(cpierpa.fr\)](http://cpierpa.fr)

Actualités partenaires



Page d'accueil du SIE Rhône
Méditerranée

Voir la carte

Description

Portail cartographique : l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée

Un outil cartographique vous permet de retrouver les données du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée

En savoir plus



Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux

Direction de la Citoyenneté,
de la Légimité et de l'Environnement

Arrêté Cadre n°82-2022
relatif à la gestion des périodes de sécheresse dans le département
des Bouches-du-Rhône

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-3, L212-4 et R211-69 concernant les mesures de limitations des usages de l'eau en cas de sécheresse ou face à un risque de pénurie ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article R1321-9 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les Départements ;

VU le décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

VU l'instruction du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 22 juin 2021 précisant les orientations techniques pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'anticipation et de gestion de la sécheresse dans le secteur agricole ;

VU l'instruction de la Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 23 juin 2020 précisant les orientations techniques à mettre en œuvre suite au retour d'expérience de la gestion de la sécheresse 2019 ;

VU l'instruction de la Ministère de la Transition Ecologique du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;

VU l'arrêté du Préfet Coordonnateur du Bassin Rhône-Méditerranée du 23 juillet 2021 relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le Bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté du 21 mars 2022 du Préfet Coordonnateur du Bassin Rhône-Méditerranée approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (SDAGE) et le programme de mesures 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU le guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse (à destination des services chargés de leurs prescriptions en métropole et en outre-mer) du Ministère de la Transition Ecologique de mai 2021 ;

VU le protocole de gestion de crise de la Commission Exécutive de la Durancie du 2 décembre 2013 ;

CONSIDERANT que les mesures de vigilance, de restriction ou d'interdiction provisoires de certains usages de l'eau peuvent être rendues nécessaires pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable, des écosystèmes aquatiques et pour la protection de la ressource en eau ;

Pape Fils Baret - CS 80011 - 13292 Marseillette Cedex 06 -
Téléphone : 04 94 34 41 20
www.bouches-du-rhone.fr

Arrêté sécheresse dans les Bouches-du- Rhône

Retrouvez l'actualité des
mesures liées à la situation
de sécheresse.

En savoir plus

Ils nous soutiennent



Nous contacter



CPIE - Rhône Pays d'Arles
1, Rue Parmentier - 13200 Arles
Tél. : 04 90 98 49 09
contact@cpiarpa.fr
www.cpiarpa.fr

